

Libre circulation des personnes ou des travailleurs ?

Pour ma part, il est important de se poser cette question face à l'initiative populaire de l'UDC « contre l'immigration de masse », initiative trompeuse et malhonnête !

Mais voilà, une fois de plus, il faut encore argumenter, démontrer par les chiffres et les faits qu'il n'y a pas « d'immigration de masse » car la situation en Suisse est contrôlée et que la « Libre circulation des personnes » en Suisse n'a pas la même signification que pour les pays membres de l'Union européenne.

Sur ce point, l'UDC se targue d'une déclaration du 1er ministre britannique qui critique certains effets de « la libre circulation des personnes » qui s'y installent mais ne travaillent pas et profiteraient des prestations sociales de ce pays (voir « L'Hebdo » du 12 décembre dernier sous la rubrique « En direct des blogs »).

Or ici, l'UDC se trompe carrément de cible, en le sachant délibérément, d'où la malhonnêteté de ses propos avancés dans son initiative populaire susmentionnée. En effet, la Suisse ne connaît pas « la libre circulation des personnes - ou des citoyens » mais bien la « libre circulation des travailleurs ». A mes yeux, c'est toute la différence qu'il faut également souligner.

Pour la Suisse, il s'agit bien de l'accord Suisse-UE concernant la libre circulation des travailleurs et indépendants, issus d'un permis de travail, principe qui n'est pas remis en question par le 1er ministre britannique lui-même... Et cette situation profite très largement aux milieux agricoles, dont une majorité de ses adeptes sont membres de l'UDC et voudraient remettre en question un accord dont l'agriculture a aussi besoin pour ses activités. A moins que certains d'entre eux veulent encore violer les règles élémentaires d'une protection sociale et de conditions de travail comme on a pu le constater chez des élus nationaux de l'UDC !

En ce qui concerne justement les conditions des travailleuses et travailleurs qui viennent en Suisse et qui ont un permis de travail, le travail des syndicats sur le terrain, et du PS sur le plan politique, sont déterminant pour que dans la mesure du possible, ces collègues étrangères et étrangers soient considéré-e-s non pas comme des simples bras à produire. Notre rôle est de les traiter comme nous l'exigeons pour les travailleuses et travailleurs suisses.

Les mesures d'accompagnement aux accords sur la libre circulation des travailleuses et travailleurs sont des conditions de base pour que cette libre circulation soit efficace et surtout humaine en tous points de vue. Certes, tout n'est pas parfait - même pour nos ami-e-s suisses - mais nous sommes là pour que cela change et ceci est une continuelle bagarre que nous ne devons pas lâcher.

Personne ne peut contester le droit de travailler (ou d'étudier) là où on estime que c'est indispensable pour son avenir, pour ses connaissances, pour sa famille. « On » ne prend pas le travail des suisses, « on » occupe simplement les places de travail que plus personne ne veut, provoquant une pénurie dont il faut combler. Mais aux conditions qu'exigent les conventions collectives de travail, exigences qui doivent se développer à l'ensemble des travailleuses et travailleurs en Suisse, et non seulement à 45% d'entre eux.

Mais de cela, l'UDC n'en veut pas ! Et c'est pour ça qu'elle a lancé son initiative « contre l'immigration de masse » qui, en cas d'acceptation, remettrait à néant les mesures d'accompagnement difficilement négociées avec l'UE. Trompeuse et malhonnête, voilà ce que cette initiative nous réserve. Il faut donc voter « NON » le 9 février prochain.

Décembre 2013 - Eric Voruz, conseiller national, Morges